



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juin 2006

**Place de la Brèche : Demandes de subventions auprès du Conseil
Régional (CTU), du Conseil Général (Proxima) et de l'Etat (FISAC)
pour la réalisation des espaces publics, du parvis et des
équipements situés sur le haut de la Brèche**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006

DELIBERATION D20060180

(FISAC) pour la réalisation des espaces publics, du parvis et des équipements situés sur le haut de la Brèche

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de la place de la Brèche en vue de la revitalisation économique du centre ville, la deuxième tranche de travaux correspondant à l'aménagement des espaces publics, du parvis et des équipements situés sur le haut de la place, sera engagée en septembre 2006. Comme pour les aménagements de l'esplanade de la République, cette deuxième tranche de travaux peut bénéficier de subventions du Conseil Général au titre du dispositif Proxima, du Conseil Régional au titre du CTU et de l'Etat au titre du FISAC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en € HT	Recettes
Poste de dépenses 1	Conseil Régional – CTU 660 000.00 €
Centre animations et d'initiatives 2 784 399.00 €ht	Postes de dépenses 1 & 2
Serre brasserie 1 614 504.00 €ht	Conseil Général – Proxima 73 000.00 €
Serre Pôle 862 500.00 €ht	Poste de dépenses 2
Faïlles 1 033 935.00 €ht	FISAC 314 937.00 €
Parois et soutènements 175 100.00 €ht	Poste de dépenses 2
Sous total 1 6 470 438.00 €ht	Ville de Niort 7 771 880.00 €
	Postes de dépenses 1 & 2
Poste de dépenses 2	
Travaux espaces publics Haut de Brèche 2 349 379.00 €ht	
Sous total 2 2 349 379.00 €ht	
Total 8 819 817.00 € HT	Total 8 819 817.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement présenté.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du Conseil Régional de Poitou Charentes, du Conseil Général des Deux Sèvres et de l'Etat les subventions correspondantes.

Les recettes seront inscrites au budget 2006 de la ville de Niort sur le chapitre 83003001, fonction 8241, articles 1321 (Etat), 1322 (Région), 1323 (Département).

- Dire que la présente délibération remplace et annule la délibération du 24 mars 2006 portant sur le même objet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 8
Non participé : 0
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)